

Objet : [plastiweb] Point TVA 22/09/2012
Date : samedi 22 septembre 2012 09:44
De : Bruno ALFANDARI <alfandariaesthetic@me.com>
Répondre à : plastiweb@esthetique-chirurgie.org
À : <plastiweb@esthetique-chirurgie.org>
Conversation : [plastiweb] Point TVA 22/09/2012

Chers confrères, chères consoeurs,

Nous avons commencé tout comme vous, à répondre aux différentes sollicitations de patients qui s'interrogent concernant l'application de TVA à leur chirurgie.

Nous savons maintenant ce que veut le ministère du budget qui a savamment organisé des fuites dans la presse pour préparer son annonce.

Nous avons déjà rédigés avec notre équipe de spécialistes les documents nécessaires pour assurer votre défense.

Cependant l'annonce n'étant pas encore officielle, ces documents devront être ajustés en fonction de la rédaction exacte de la position du Ministre. Nous vous les transmettrons dès qu'ils auront été ainsi finalisés.

A ce jour la seule information à donner à vos patientes est que la TVA n'est pas applicable à nos actes.

Vous aurez plus d'informations la semaine prochaine.

Bien syndicalement,

Dr Bruno ALFANDARI
Président SNCPRE

Dr Sébastien GARSON
Secrétaire général SNCPRE

[Communiqué du Syndicat National de Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique - jeudi 20 septembre 2012](#)

Le SNCPRE (Syndicat National de la Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique) a appris la volonté du gouvernement d'assujettir à la TVA les actes de chirurgie esthétique.

Une telle taxation est à la fois illégale et injuste.

Elle est illégale, car le droit communautaire en l'état s'y oppose. La Cour de Justice européenne a eu maintes fois l'occasion de rappeler que les actes ayant une finalité thérapeutique doivent être exonérés de TVA.

Elle est injuste, car elle pénaliserait les patients français, parmi lesquels nombre de personnes très modestes qui ne pourront supporter une hausse brutale de près de 20% des prix sur des actes dont la finalité thérapeutique est pourtant avérée.

Notre syndicat s'oppose donc avec la plus extrême vigueur à ce projet.

Il aura dès lors recours à toutes les voies juridiques utiles pour annuler cette proposition et défendre la pérennité d'une pratique chirurgicale de qualité en France, au bénéfice thérapeutique de ses patients.

ATTENTION: Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive des adhérents du Syndicat national de la chirurgie plastique reconstructrice et esthétique. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'émetteur et de détruire le message. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. L'émetteur décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié, déformé, falsifié, infecté par un virus ou encore édité ou diffusé sans autorisation.